

GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E EN DROIT 2025-2026

Master de spécialisation
Droit international (DRIN)
Droit européen (DREU)





PRÉAMBULE

Ce guide complète le [guide général de l'étudiant·e en droit](#).

Nous vous invitons à lire le **guide général et le guide propre à votre programme d'études**.

1.	L'organisation	2
2.	Le calendrier	2
3.	Les personnes ressources	2
4.	Le programme	3
5.	Les moyens de communication.....	4
6.	Les délégué·es.....	5

Légende des pictogrammes que vous retrouverez tout au long de ce guide :



Information primordiale à retenir



Utile à savoir



Lien vers une vidéo YouTube



Lien vers du contenu externe

1. L'organisation

Vous avez terminé votre Master en droit à l'UCLouvain ou ailleurs, vous avez désormais accès aux **Masters de spécialisation en droit européen (DREU) ou en droit international (DRIN)**.

Une séance d'accueil et d'information vous permet d'établir un premier contact et de poser vos questions. Nous insistons sur l'importance de votre présence à ce premier événement.

Quel que soit votre parcours antérieur, vous devez vous inscrire à l'Université ainsi qu'aux cours (voir guide d'accueil « [Informations générales](#) »).

Pour les diplômes belges, parallèlement à votre demande d'inscription à l'UCLouvain, vous devez obtenir - si ce n'est déjà fait - l'autorisation facultaire en suivant la procédure reprise sur la page « [Admissions particulières](#) ». Pour des raisons pédagogiques et d'organisation, il est préférable de **remettre votre dossier au plus tard le vendredi 19 septembre 2025**.

L'inscription aux cours se fait via votre bureau virtuel dans le widget « MES ÉTUDES ». Dans celui-ci, cliquez sur « MON DOSSIER ÉTUDIANT » - « Mon inscription aux cours ». Après encodage, vous imprimez votre programme et le soumettez pour approbation à l'assistant·e de référence (voir ci-dessous).

Balises pour l'inscription aux cours : voir point « 4. Le programme »

2. Le calendrier

2025			
SEPTEMBRE			
01/10	Séance d'information	9h30 – MORE 71	
30/09	Clôture des inscriptions à l'Université		Formulaire en ligne
À DÉTERMINER			
	Séance de méthodologie		
	Visite de la bibliothèque de droit		

3. Les personnes ressources

Président du jury	Pr Yannick Radi TÉL. 010/47 92 51 YANNICK.RADI@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous Bureau C. 453
Assistant·es	Alexandre Piron (DREU) A.PIRON@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous
Gestionnaire de parcours	Grégoire Brière (DRIN) TÉL. 010/47 47 66 GREGOIRE.BRIERE@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous
	Florent Rizzo TÉL. 010/47 93 07 FLORENT.RIZZO@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous Bureau A. 023

4. Le programme

Sur la base du document « [Programme de cours](#) », il vous faudra constituer un programme de 60 crédits de cours. Il vous faudra veiller à l'équilibre de votre programme (i.e. ne pas trop charger un quadrimestre et alléger l'autre) et à la cohérence des matières choisies. **Soyez attentif·ve aux horaires des cours** en vue d'éviter d'éventuels chevauchements.

Il est permis de prendre plus de cours que le minimum requis. Ces cours supplémentaires font alors partie intégrante du programme d'étude et les examens doivent être présentés. Une fois le choix de cours opéré, il n'est en principe plus possible d'en changer. Les cours de langues ne peuvent être repris au programme. Ils ne sont dès lors pas comptabilisés.

L'étudiant·e diplômé·e en Master à l'UCLouvain et **ayant déjà suivi certains cours repris au programme du Master de spécialisation peut en être dispensé.e**. La demande de dispense doit être introduite via le [formulaire en ligne](#). Un **maximum de 15 crédits** de dispenses peut être accordés par le jury DREU/DRIN. Au-delà des 15 crédits, les cours déjà suivis devront être remplacés par un autre cours du programme DREU ou DRIN.

De manière exceptionnelle, l'étudiant·e peut être autorisé·e à suivre des cours dispensés à l'UCLouvain et non repris au programme du Master de spécialisation. Toutes les demandes concernant ces cas particuliers sont à adresser par email au/à la président·e du jury, avec Florent Rizzo en copie.



L'étudiant·e en Master de spécialisation en droit européen qui n'aurait pas suivi, au cours de ses études antérieures, un cours général de droit institutionnel européen est tenu·e de présenter, en sus du programme normal, un examen portant sur ces matières, à titre de prérequis. Les étudiant·es concerné·es seront averti·es à la suite d'une vérification des programmes individuels. Il leur est vivement recommandé, afin de se préparer, de suivre le cours « Droit institutionnel de l'Union européenne » (LEUSL 2020), dispensé au premier quadrimestre. Ils/elles passeront un examen oral individualisé avant la session de janvier, à une date qui leur sera communiquée en temps utile.

Lorsque vous aurez effectué votre choix de cours et l'aurez fait valider par les assistant·es, votre programme sera approuvé par le jury des Masters de spécialisation.



Pour vous aider à élaborer votre programme de cours et que celui-ci soit confirmé, il vous est demandé de prendre contact par courriel avec les assistant·es afin de convenir d'un rendez-vous. La validation de votre programme **pour le 3 octobre 2025** au plus tard est une condition à votre inscription aux cours.

LES ACTIVITÉS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PROGRAMME

VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tous·tes les étudiant·es doivent assister à une visite de la bibliothèque organisée spécifiquement et sur mesure pour les étudiant·es des Masters de spécialisation en droit européen et en droit international. La date de cette séance ainsi que le lieu exact de rendez-vous vous seront communiqués en temps opportun. Nous insistons sur l'importance de cette visite qui vous donnera une information complète sur les ressources disponibles ainsi que sur les modalités d'accès à celles-ci et sur les méthodes de recherche.

VISITES D'INSTITUTIONS

Si certain·es parmi vous en expriment le souhait, des visites d'institutions européennes ou internationales peuvent être organisées. De plus amples informations vous sont données à cet égard lors de la séance d'accueil. Sachez par ailleurs que les étudiant·es inscrit·es au cours *LDREU 2201 - Contentieux européen* iront visiter la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg.

FORMATIONS EN BIBLIOTHÈQUE

Tous·tes les étudiant·es doivent assister à une formation en bibliothèque organisée à leur intention : « Panorama des ressources électroniques en droit européen et droit international ».

La date de cette séance ainsi que le lieu exact de rendez-vous vous seront communiqués en temps opportun. Nous insistons sur l'importance de cette formation qui vous donnera une information complète sur les ressources disponibles ainsi que sur les modalités d'accès à celles-ci et sur les méthodes de recherche.

D'autres formations à la carte seront proposées telles que la gestion des références bibliographiques avec Zotero (Q2).



FORMATION BIBLIOTHÈQUE

SÉANCE DE MÉTHODOLOGIE JURIDIQUE ET SÉANCE CIO

Une séance obligatoire de méthodologie juridique sera organisée afin de vous préparer à la rédaction de votre mémoire. La date et le lieu de cette séance vous seront communiqués en temps opportun. En outre, le Centre d'Information et d'Orientation de l'UCLouvain (CIO) organisera une séance d'information afin de vous aider à entrer sur le marché de l'emploi après votre master de spécialisation. Les modalités pratiques de cette séance vous seront également communiquées ultérieurement.

5. Les moyens de communication

Le personnel de la Faculté communique avec vous par email.

Toute communication individuelle s'effectue **UNIQUEMENT** via l'adresse email que l'Université vous fournit en tant qu'étudiant·e (@student.uclouvain.be). Veuillez consulter cette boîte mail quotidiennement.

Toute communication générale (déplacement d'un cours, organisation d'un événement, séance d'information, etc.) est transmise via le site ou la page Moodle du cours correspondant.



Tout au long de l'année, il est indispensable de consulter votre messagerie électronique quotidiennement.

6. Les délégué·es

Lors de la séance d'accueil et d'information, nous vous invitons à élire vos délégué·es : un·e délégué·e pour DRIN et un·e délégué·e pour DREU.

Le/la **délégué·e** est la personne **intermédiaire entre le staff académique et les étudiant·es** : si nous souhaitons organiser un événement particulier, nous le planifions en concertation avec les délégué·es ; les délégué·es peuvent attirer notre attention sur des difficultés particulières survenues en cours d'année pour certain·es étudiant·es ; les délégué·es s'occupent également des aspects plus festifs de votre année de master de spécialisation (apéro, dîner de cours, sorties, visites culturelles, ... à vous de voir !).

Nous invitons les candidat·es « délégué·es » à se faire connaître lors de cette séance.